Piles 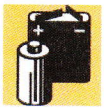	Les piles et les accumulateurs usagés sont des déchets spéciaux car ils contiennent des métaux lourds extrêmement polluants et peuvent être déposés dans le container orange prévu à cet effet à la déchetterie. **Refusés ×** : batteries de véhicules (à déposer dans les garages professionnels ou au centre de collecte régionale STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains).
Huiles 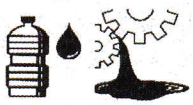	Les huiles minérales et végétales peuvent être déposées séparément à la déchetterie. Ne pas mélanger les huiles végétales des minérales. **Refusés ×** : dilutifs et liquides de refroidissement.
Déchets spéciaux de ménages	Les déchets spéciaux ménagers sont à retourner en priorité aux points de vente. En cas d'impossibilité de les rapporter chez le fournisseur, ces déchets peuvent être amenés au centre de collecte régional STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.
Encombrants	Les encombrants sont des déchets de plus de 60 cm de côté et trop volumineux pour être mis dans un sac poubelle de 110 litres. **Refusés ×** : les déchets de chantier qui peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11). Les pneus sont à rapporter auprès des vendeurs.
Inertes	Ces déchets regroupent les matériaux tels que carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine en petites quantités et sont récoltés à la déchetterie. **Refusés ×** : les déchets pouvant contenir de l'amiante, sont à déposer au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.
Ferraille	La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.). De même, les aérosols et les pots de peinture en acier vides peuvent être déposés dans la ferraille à la déchetterie.
Bois 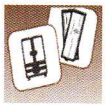	Les déchets de bois provenant de meubles (sans verre), de poteaux, de planches, etc. sont collectés à la déchetterie.
Textiles	Les textiles et chaussures réutilisables sont à déposer, emballés dans des sacs plastiques, dans les conteneurs Texaid disponibles à la déchetterie. **Refusés ×** : vêtements sales et abîmés.
Appareils 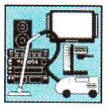	Les appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.). Les appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, ..., outils (< 70 kg), jouets, équipements électriques de sport. Sont à déposer, en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.
Ampoules et néons 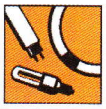	Les ampoules économiques, ampoules au mercure, néons sont à déposer en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.
Médicaments	Les médicaments sont à apporter, en priorité, dans les commerces spécialisés (pharmacies), à la déchetterie ou à la STRID. Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC.
Cadavres d'animaux	Les cadavres d'animaux sont à apporter au Clos d'équarrissage d'Yverdon 024 425 25 23. **Refusés ×** : Ne pas enterrer les dépouilles.

Retrouvez davantage d'informations sur : www.champagne.ch - www.strid.ch

Mars 2021 Merci de contribuer à la protection de notre environnement ! La Municipalité